

Le SE60, lauréat ACTEE II

En partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre (SIECF) et le Territoire d'Énergie de la Somme (TE80).

Le programme national

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique. Il s'agit d'un programme national porté par la FNCCR. Le SE60 est lauréat de l'appel à pilote 2019 puis d'ACTEE II en 2020 de l'appel à manifestation d'intérêt nommée SEQUOIA.

est porté et financé par la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies** (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Ce programme vise notamment à favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics. Lauréat en 2019 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Pilote -

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique. Il s'agit d'un programme national porté par la FNCCR. Le SE60 est lauréat de l'appel à pilote 2019 puis d'ACTEE II en 2020 de l'appel à manifestation d'intérêt nommée SEQUOIA.

I, le SE60 a ainsi mobilisé une subvention pour ses collectivités de 200 000€ permettant le financement d'ingénierie, de matériels et d'études préalables aux travaux.

Véritable coup d'accélérateur pour la rénovation énergétique, le SE60 a candidaté pour le nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt nommé SEQUOIA de la

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

. De nouveau lauréat, «

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique. Il s'agit d'un programme national porté par la FNCCR. Le SE60 est lauréat de l'appel à pilote 2019 puis d'ACTEE II en 2020 de l'appel à manifestation d'intérêt nommée SEQUOIA.

Il » permettra au syndicat de financer sur les deux prochaines années :

- 2 postes d'ingénierie en matière de conseil énergétique pour les collectivités,
- des prestations d'ingénieries pour faciliter la réalisation des travaux de rénovation énergétique.

Le SE60 a obtenu une subvention de 250 000€ pour accompagner les collectivités dans leurs rénovations énergétiques.

Vous avez transféré la compétence

Maîtrise en Demande d'Énergie - **Énergie Renouvelable** , vous **bénéficiez d'un diagnostic énergétique gratuit de vos bâtiments.**

En transférant au SE60 la compétence « Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables », les communes bénéficient d'un état des lieux énergétique GRATUIT de leur patrimoine bâti. Préalable indispensable à toute démarche de transition énergétique, ce diagnostic étudie chaque bâtiment en termes de caractéristiques techniques, de consommations d'énergie et de potentiels d'énergies renouvelables.

Pour cela vous devez vous connecter à la plateforme dédiée au dépôt documentaire : [Accéder à la plateforme](#)

Publié le 18 décembre 2020